

**Séance publique du 10 septembre 2007**

**Délibération n° 2007-4379**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Réalisation d'une prestation globale de nettoyage des marchés alimentaires et forains sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 1 : territoire des subdivisions Net 1 et Net 4 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la propreté

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 22 août 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée pour l'attribution de la réalisation d'une prestation globale de nettoyage des marchés alimentaires et forains sur le territoire de la Communauté urbaine - lot n° 1 : territoire des subdivisions Net 1 et Net 4.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 27 juillet 2007, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Sita Mos-Onet pour le marché à bons de commande, d'une durée ferme de quatre ans et d'un montant total minimum de 4 300 000 € HT, soit 5 142 800 € TTC et maximum de 8 600 000 € HT, soit 10 285 600 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

**DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour la réalisation d'une prestation globale de nettoyage des marchés alimentaires et forains sur le territoire de la Communauté urbaine - lot n° 1 : territoire des subdivisions Net 1 et Net 4 et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprises Sita Mos-Onet pour le marché à bons de commande, d'une durée ferme de quatre ans et d'un montant total minimum de 4 300 000 € HT, soit 5 142 800 € TTC et maximum de 8 600 000 € HT, soit 10 285 600 € TTC.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - section de fonctionnement.

**3° - Les recettes** correspondantes seront portées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - section de fonctionnement.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,